

Règlement Hivernatrail du 12/12/2010

1 – Le trail est ouvert à toute personne majeure (plus de 18 ans), licenciée ou non. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration ou de course sans dossard.

2 – Une inscription ne sera définitive qu'à réception du dossier complet comprenant : le bulletin d'inscription, le paiement libellé au nom de Nîmes Trail Attitude, la photocopie d'une licence FFA ou FFTRI en cours de validité, ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an au jour de la compétition ou sa photocopie.

Les droits d'inscription ne pourront être remboursés que sur présentation d'un certificat médical parvenu aux organisateurs, au plus tard 10 jours avant la course.

3 – L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs.

4 – Les accompagnateurs VTT ainsi que les ravitaillements sauvages sont interdits. Les contrevenants seront disqualifiés

5 – Le trail se fait en semi-autonomie : un seul ravitaillement sera assuré à mi-parcours, ainsi qu'un à l'arrivée. Les concurrents individuels doivent avoir obligatoirement le matériel suivant :

- réserve d'eau d'un litre minimum,
- barres et gels énergétiques,
- couverture de survie.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout concurrent n'étant pas muni de ce matériel.

6 – Pour des raisons de sécurité, une barrière éliminatoire est fixée à mi-parcours pour les coureurs dépassant 3h de course. Les coureurs franchissant la ligne d'arrivée au-delà de 6 heures ne seront pas classés.

7 – Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au prochain poste de contrôle et il est bien précisé que les concurrents se doivent secours et assistance. En cas d'abandon, le dossard doit être remis aux organisateurs.

8 – Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. Elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles

9 – Les organisateurs se réservent le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent (climatiques notamment)

10 – Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement, notamment en conservant avec eux les emballages des gels et barres énergétiques. Tout manquement à ces règles pourra entraîner l'élimination d'un concurrent.

11 – La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement



Trail limité à 600 participants Pas d'inscription sur place

SOLO / Relayeur 1

Nom :

Année de naissance :

Adresse :

Code Postal :

E-mail :

Club :

Licencié FFA ou FFTRI : N° de licence :

Non licencié : certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie

Prénom :

Sexe :

Ville :

Relayeur 2

Nom :

Année de naissance :

Adresse :

Code Postal :

E-mail :

Club :

Licencié FFA ou FFTRI : N° de licence :

Non licencié : certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie

Prénom :

Sexe :

Ville :

Inscription pour

L' Hivernatrail solo : 15€

Challenge Séverine Rousset (relais) : 28 €

Aucune inscription ne sera acceptée si elle n'est pas accompagnée du paiement (libellé au nom de Nîmes Trail Attitude), de la photocopie de la (des) licence(s) ou du (des) certificat(s) médical(aux) (tel que précisé ci-dessus).

A retourner à : Nîmes Trail Attitude, 1 rue des Petits Souliers, 30 000 Nîmes

J' ai pris connaissance du règlement et je l'accepte dans son intégralité, **Signature :**